

AUTORISATION PONCTUELLE « DROIT A L'IMAGE ».

Autorisation parentale :

Nous, soussignés (nom et prénom des représentants légaux) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Nom : Prénom :

Adresse :

Responsables légaux de :

Nom : Prénom :

Autorisons - n'autorisons pas (barrer la mention inutile)
--

Mme/M. :

En qualité de :

à photographier notre enfant sans contrepartie de quelque nature que ce soit lors de la journée déguisée qui aura lieu le mardi 13 février 2018 au collège Les Amandiers

Et

à publier sur le site internet du collège les photos sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant notamment dans un but commercial ou publicitaire. La publication ou la diffusion de l'image de mon enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée.

Signatures des représentants légaux : père et mère. Précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord.

Date :

===== REGLEMENT INTERIEUR de la journée déguisée =====

- Le thème retenu : **Personnages Historiques** (par exemple : mythologie, fiction, célébrités)
NB : les dictateurs ne sont pas autorisés
- Les tenues doivent être respectueuses du règlement intérieur de l'établissement (longueur correcte, etc.) **Tenue correcte exigée et objets dangereux interdits.**
- Les élèves doivent être reconnaissables (exemple : visage découvert, etc.)
- Les élèves ne doivent pas faire d'achat pour trouver le déguisement.
- Les élèves de 5èmes devront porter le masque confectionné en arts plastiques pour la photo de groupe.
- Une photographie de la classe sera réalisée au cours de la journée et les membres du CVC éliront, par la suite, une classe par niveau : « classe la mieux déguisée »

Date

Signature des représentants légaux

Signature de l'élève